



DIFFUSER UN SPECTACLE VIVANT

PUBLIC

La formation s'adresse aux chargés de « diffusion » (de production) ou membres de compagnies faisant office de chargés de diffusion dans le domaine du spectacle vivant. Les participants, professionnels en poste sont salariés dans le cadre du régime général ou intermittents. Ils peuvent aussi être en voie d'accès à un poste.

OBJECTIFS

- Développer et consolider vos compétences pour la diffusion d'un spectacle vivant.
- Acquérir la méthodologie et les outils pour la mise en œuvre de vos opérations de diffusion.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION

- L'environnement de l'action de diffusion
- La démarche de diffusion
- La relance des programmeurs
- Apports formatifs individualisés

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le responsable pédagogique de cette formation est **Bernard AMADE**, coordonnateur de l'Unité Culture de l'UCRM.

Daniel MADRID : Formateur et consultant dans le domaine de la diffusion du spectacle vivant hors musiques actuelles. Chargé de diffusion et de production, notamment pour le réseau FNTAV et le festival Marionnettissimo.

C EVALUATION DES ACQUIS ET VALIDATION DU CURSUS

Le contrôle des acquis est réalisé auprès des participants tout au long de la formation. Le bilan à l'issue de la phase collective permet de recenser les besoins de reformulations des notions ou les compléments de formation à apporter en fonction du profil du stagiaire.

Un suivi est réalisé dans un délais de 6 mois pour évaluer la mise en œuvre du projet.

Une attestation de formation professionnelle « Diffusé un spectacle vivant » est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation.

C EFFECTIF, DUREE ET LIEUX

L'effectif est limité à 10 places par session, chacune d'elle dure 36 heures réparties sur 5,5 jours : 33 heures en phase collective et 3 heures en phase individuelle.

Les sessions se dérouleront à Toulouse, Rouen, Montreuil, Lyon et Bordeaux.

C FINANCEMENT

1) L'action peut être prise en charge intégralement par l'AFDAS si vous êtes intermittent ou salarié au régime général d'une structure cotisant à l'AFDAS.

Dans les deux cas, renseignements : <http://www.afdas.com>

D'autres fonds d'assurance formation peuvent intervenir selon votre secteur d'activité.

2) Pôle emploi peut financer en tout ou partie la formation, cela en fonction des régions.

3) Possibilité d'un cofinancement personnel ou de votre compagnie. Intervention éventuelle d'autres collectivités (départements) ou institutions dans le cadre d'un cofinancement. Attention, les délais de réponse des organismes et collectivités financeurs sont parfois long.

C CONTACT

Renseignements par mail auprès du formateur : d.madrid@ucrm.fr

Actualisé le : 02/07/2019

Siège

📍 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse

☎ 05 62 14 95 00 📠 05 62 14 95 95

@accueil@ucrm.fr

Code APE 9499Z / Siret n° 481 629 665 00011

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°73 31 08114 auprès du Préfet de la région Occitanie

RETROUVEZ-NOUS SUR **UCRM.FR**